

**TABL**



## **EAU DE BORD DE LA REUNION DES QUARTIERS CORNICHE PARC CHEMIN LONG DU 23/9/2019**

Manque de places de stationnement à l'Avenue Wolfers :

Avenue des Rossignols, zone 30 ?

A vérifier si règlement pris pour la zone 30, panneaux à placer et rappel au sol (mail à l'Echevin des travaux le 25/9).

Monsieur Dister examine ce qui est possible pour :

1. Sécuriser l'Avenue de la Corniche, zone 30
2. Placer des STOPS pour ralentir
3. Avenue Wolfers > pas zone bleue > mettre des panneaux d'interdiction de stationner à l'entrée et à la sortie de la rue.
4. Placer des bollards ? à vérifier, aux 2 extrémités de l'ave Wolfers.

Avenue Wolfers, végétation sur tous les pavés, à vérifier par le service des travaux.

Végétation sur éclairage et câbles électriques, à vérifier par l'agent constatateur.

Faire de nouveaux parterres à l'Avenue des Rossignols.

Vérifier, Ave du parc vers le lac, un morceau de fer dans le sentier > service travaux, transmis à Monsieur Van Den Brande le 25/9.

Possibilité de placer un miroir à l'angle de l'Avenue du Parc et de la Chaussée de La Hulpe, manque de visibilité.

Remettre à niveau les pavés enfoncés par les poids lourds lors des travaux du chemin de fer > service travaux, transmis.

Descendre les éclairages publics afin qu'ils n'éclairent pas la cime des arbres mais bien la voie publique, transmettre à Thibaut Boudart.

Circulation des piétons de l'avenue des Rossignols compris entre l'avenue Wolfers et l'avenue de la Clairière : difficulté de passage pour les piétons et stationnement s

Panneau de la zone bleue placé au carrefour avec l'avenue de la Clairière par une interdiction de se garer sur les 90 m de ce tronçon ; un panneau zone bleue serait p

Ecrire à Saint James pour obtenir des précisions sur leur départ.

Monsieur Dister examine

Service des travaux

SAC

Service des travaux

Service des travaux

Service des travaux

Service des travaux

Transmettre à Mr Boudart

Service Mobilité

Monsieur Dister se rend sur place

Monsieur Dister